



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Séance constitutive de la législature 2012-2016

Judi 14 juin 2012 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de la séance par le doyen d'âge
Nomination d'un-e secrétaire et de deux questeurs
- 2 Appel
- 3 Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2013
(*un[e] président[e], un[e] vice-président[e], un[e] secrétaire, un[e] secrétaire-adjoint[e] et deux questeurs*)
- 4 Nomination du Conseil communal pour la période administrative 2012-2016
(*scrutin secret, à la majorité absolue*)

Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

- 5 Communications du Conseil communal
- 6 Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux
en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
- 7 Nomination des commissions
 - 7.1 Commission réglementaire (cinq membres)
 - 7.2 Commission financière (sept membres)
 - 7.3 Commission de police du feu (sept membres)
 - 7.4 Commission de salubrité publique (six membres)
 - 7.5 Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)
 - 7.6 Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)
 - 7.7 Commission d'urbanisme (sept membres)
 - 7.8 Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)
 - 7.9 Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)
 - 7.10 Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)
 - 7.11 Conseil d'établissement scolaire consultatif (deux délégué-e-s)
 - 7.12 Commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes (six membres)
- 8 Nomination de délégués
 - 8.1 Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle (cinq délégué-e-s)
 - 8.2 Conseil intercommunal de l'Ecole Obligatoire Régionale de Neuchâtel (EORéN)
(un-e délégué-e)
 - 8.3 Conseil intercommunal du syndicat du feu du Bas-Lac (SFBL) (deux délégué-e-s)
 - 8.4 Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (un-e délégué-e)
- 9 Divers

La Tène, le 4 juin 2012

CONSEIL COMMUNAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à la séance constitutive de la législature 2012-2016 doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès de l'administration communale ou par courriel (Commune.La-Tene@ne.ch).

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).